RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

E.A.R.

Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 001 euros
Siège social : 4, rue des Entrepreneurs
59700 MARCQ EN BAROEUL

451 796 783 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2024

.....

QUATRIEME RESOLUTION

Pour tenir compte de la nouvelle répartition des titres suite à la réalisation d'une donation-partage reçue le 24 janvier 2024 par Maître Nicolas RANDOUX, notaire à ORCHIES, aux termes de laquelle Monsieur Arnaud HANQUEZ a fait donation, en pleine propriété, de 200 parts à chacun de ses enfants, Louise et Arthur HANQUEZ, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 8 des statuts :

ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

➔ ***à Monsieur Arnaud HANQUEZ***
Trois mille six cents parts sociales, ci..... 3 600 parts
numérotées 401 à 4 000

➔ ***à Mademoiselle Louise HANQUEZ***
Deux cents parts sociales, ci..... 200 parts
numérotées 1 à 200

➔ ***à Monsieur Arthur HANQUEZ***
Deux cents parts sociales, ci..... 200 parts
numérotées 201 à 400

➔ ***à Monsieur Alexandre FOL***
une part sociale, ci..... 1 part
numérotée 4001

Total égal au nombre de parts composant le capital social :
QUATRE MILLE UNE parts sociales, ci..... 4 001 parts

Les associés déclarent que toutes les parts sociales représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont libérées intégralement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs :

- au gérant à l'effet de procéder à la mise à jour matérielle des statuts,
- au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le Gérant

